



## **ASSISTANT PARTAGE**

### **Discipline médicale : Gynécologie Obstétrique et Médecine et biologie de la reproduction**

#### **1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil**

Le Centre Hospitalier Simone Veil de Blois est l'établissement support du GHT Santé 41 qui regroupe 6 établissements dans le département du Loir et Cher (Blois, Montrichard, Romorantin, Saint-Aignan, Selles-sur-Cher, Vendôme-Montoire).

Capacité du CHB :

- 307 lits et places de Médecine
- 104 lits et places de Chirurgie
- 25 lits d'Obstétrique
- 129 lits et places de Moyen séjour
- 75 lits et 37 places de Psychiatrie
- 705 lits et places d'EHPAD et USLD

Données d'activité :

- 10 500 interventions chirurgicales
- 55 500 passages aux Urgences
- 17 700 scanners et 4800 IRM
- 1 385 accouchements (maternité de niveau 2B)

Effectifs : 2450 ETP dont 150 ETP médicaux

#### **2. Présentation synthétique du CHU de Tours**

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisé (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249 000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1er employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.

#### **3. Présentation du service de l'établissement d'accueil**

Nom du service : Gynécologie Obstétrique

Pôle de rattachement : Pôle Mère Enfant Adolescent santé mentale

Chef de service : Etienne ROUSSEL, [roussee@ch-blois.fr](mailto:roussee@ch-blois.fr), 02.54.55.62.35

Composition de l'équipe médicale : 8 Praticiens hospitaliers

Nombre de lits : 25 lits en maternité

Nombre de places : 6 lits en UC5 (chirurgie gynécologique) et accès à la chirurgie ambulatoire

Plateau technique : Bloc obstétrical avec 4 salles d'accouchement, 4 échographes, 8 salles au bloc opératoire
<b>4. Présentation du service du CHU de Tours</b>
Nom du service Médecine et Biologie de la Reproduction Pôle de rattachement Gynécologie, Obstétrique, Médecine Fœtale et Reproduction Humaine Chef de service : Fabrice GUERIF / <a href="mailto:guerif@med.univ-tours.fr">guerif@med.univ-tours.fr</a> / 02 47 47 84 76 Composition de l'équipe médicale 2PH temps plein + 5 PH temps partiel Nombre de lits 6 Nombre de places 6 Plateau technique Salle de ponction ovarienne et salle de transfert embryonnaire Autres : Secteur biologie (laboratoires) + prises de sang + échographie pelviennes au sein du même service.
<b>5. Missions confiées</b>
Au sein de l'équipe de Médecine et Biologie de la Reproduction du CHU de Tours, l'assistant se verra confier des activités de consultations (infertilité, préservation de fertilité, don et accueil de gamètes / embryons), des gestes techniques (ponction ovarienne, insémination et transfert intra utérin, échographie pelvienne), des prises de décision en staff (inclusion ou refus de prise en charge, suivi de traitement), des actions de communications (réunion mensuelle d'information de couples infertiles). Au sein de l'équipe d'obstétrique du CH de Blois : Participation à la continuité des soins dans le service et intégration dans l'équipe médicale du secteur obstétrique, salle de naissance et consultation de gynécologie.
<b>6. Les compétences à développer</b>
Au sein de l'équipe de Médecine et Biologie de la Reproduction du CHU de Tours, : - orientation autonome du suivi thérapeutique du couple infertile - choix des traitements et doses des traitements de stimulation ovarienne adaptés aux profils des patientes - décision autonome des modalités de préservation de la fertilité féminine Au sein du CH de Blois : approfondissement des compétences en obstétrique et spécialisation en Médecine et Biologie de la Reproduction (niveau 2)
<b>7. L'organisation de la permanence des soins</b>
- Dans l'établissement d'accueil : Consultations de gynécologie, d'obstétrique, de fertilité, d'échographie pelvienne et obstétricale, visite en secteur d'hospitalisation en maternité, activité en salle de naissance - Au CHU de Tours : Activité hebdomadaire incluant consultation / gestes techniques / participation aux staffs Participation aux astreintes de week end avec les médecins seniors de l'équipe
<b>8. Les valences (enseignement/ recherche)</b>
Au sein du CHU de Tours, participation à la formation pratique des internes de gynécologie obstétrique et gynécologie médicale du service Inscription au DESC de Médecine et Biologie de la Reproduction avec mémoire de recherche clinique à présenter Participation à l'enseignement du DIU Rennes - Tours de Médecine et Biologie de la Reproduction Au sein du CH de Blois : participation à la formation des internes en médecine des étudiantes sage femme
<b>9. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)</b>
Accès au plateau technique du bloc obstétrical, du bloc opératoire et du secteur consultation par la participation à la continuité des soins dans le service.
<b>10. Logement par l'établissement d'accueil</b>
Non
<b>11. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé</b>
En fonction de la démographie médicale dans le service.
<b>12. Rémunérations, prime d'exercice territorial</b>
- Traitement de base : réglementation statutaire - Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif - Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail - Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins
<b>13. Prise en charge des frais de déplacement</b>
50% des abonnements de transports en commun du trajet domicile/travail
<b>14. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistant partagé</b>

Répartition du temps de travail 50/50 entre les deux équipes pour l'assistant mais avec un temps de présence partiel au sein des équipes toutes les semaines afin de ne pas rompre la continuité de suivi d'équipe  
Possibilité d'assurer un lien / suivi pour des patients suivis par les deux services concernés  
Pérennisation d'une formation des assistants spécialistes partagée entre les 2 services existante et fonctionnant depuis environ 10 ans